

Déclaration sur l'honneur

Dans le cadre de l'obtention de l'agrément en vue d'exercer l'activité d'accompagnateur de transport exceptionnel tel que fixé par l'arrêté du Gouvernement wallon du 8 septembre 2022 relatif à l'accompagnement des véhicules exceptionnels :

NOM :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :

Déclare satisfaire aux conditions suivantes :

1° n'est pas déchu du droit de conduire et n'a pas été déchu sur une période de plus d'un mois dans la dernière année du droit de conduire un véhicule moteur ;

2° au cours des trois dernières années, il n'a pas été condamné par une décision coulée en force de chose jugée à un emprisonnement ou à une autre peine pour les faits et infractions suivants :

a) vol, recel, extorsion, abus de confiance, escroquerie, homicide, coups et blessures volontaires ;

b) les infractions visées aux articles 227, 280, 323, 324 et 324ter du Code pénal ;

c) à la loi du 24 février 1921 concernant le trafic des substances vénéneuses, soporifiques, stupéfiantes, psychotropes, désinfectantes ou antiseptiques et des substances pouvant servir à la fabrication illicite de substances stupéfiantes et psychotropes et ses arrêtés d'exécution ;

d) à la loi du 3 janvier 1933 relative à la fabrication, au commerce et au port des armes et au commerce des munitions et ses arrêtés d'exécution ;

e) à la loi du 30 juillet 1981 tendant à réprimer certains actes inspirés par le racisme et la xénophobie ;

3° n'est pas suspendu du droit d'accompagner un transport exceptionnel par une mesure administrative ou par une décision judiciaire ou administrative ;

Je déclare :

1. Comprendre le texte ci-dessus ;
2. Satisfaire à toutes les conditions ;
3. Informer personnellement le service concerné si, pendant la période de validité de l'agrément, je ne satisfais plus aux conditions.

Signature

(précédé par la mention « Lu et approuvé » ainsi que la date)